

Officiers ministériels

SELARL JOLY - ROUX - Commissaires de Justice

28, bd Faidherbe – 49300 CHOLET - Tél : 02 41 62 28 63

jolyroux-huissiercholet.com - Fax : 02 41 71 11 79

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Lundi 8 septembre 2025 à 9h30

À CHOLET (49300) - Salle des Ventes - 28, bd Faidherbe

Suite à LJ

Matériel portatif avec batteries et chargeur Milwaukee, de 2022, 2023, 2024, dans leurs coffrets d'origine dont : 3 lasers, 2 boulonneuses, perfo, 1 disqueuse, 1 souffleur bi-batterie, 1 sertisseuse, 1 pulvérisateur à batterie, 1 générateur de chantier à batterie, 2 luminaires sur trépied, 3 luminaires de chantier, 4 aspirateurs de chantier, 1 fileteuse, 2 visseuses, 1 scie sauteuse, 3 mini disqueuses, 1 caisse de chargeurs et 1 caisse de batteries - 4 caisses chariots mobiles à outils Milwaukee comprenant outils à main Facom, Würth, Virax - 3 visseuses Bosch - 1 cloueur Bosch - 3 palettes de déco de Noël.

Visite de 9h à 9h30 - Frais en sus 12 % HT

Photos sur notre site : jolyroux-huissiercholet.com

SAS SOCIETE DE VENTE VOLONTAIRE JOLY - ROUX

Commissaires de Justice associés

28, bd Faidherbe – 49300 CHOLET - Tél : 02 41 62 28 63

jolyroux-huissiercholet.com - Fax : 02 41 71 11 79

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Lundi 8 septembre 2025 à 11h

À CHOLET (49300) - Salle des Ventes - 28, bd Faidherbe

Suite à litiges transport et à divers

7 palettes de coffrets et armoires électriques - 1 palette de coffrets électriques divers - 1 palette de distributeurs de savon liquide - 1 palette de caches coffres pour volets roulants - 3 convecteurs électriques Atlantic - 1 pompe à chaleur air / eau Panasonic - 2 palettes de mobilier divers - 5 chauffe-eaux Atlantic - 1 chauffe-eau Thermor - 1 unité de climatisation extérieure Fujitsu - 1 climatisation extérieure Nagano réversible - 1 carton d'onduleurs - 1 carton de pavés lumineux - 1 palette de décoration de Noël - 1/2 palette de vin en bibe - 1/2 palette de vin en cartons - 1 palette 3/4 vins en bibe et cartons - 20 petits cartons d'huile alimentaire - 1 palette d'engrais, agrégats, protections et mini boîtes en plastique - 4 matelas enfant - 1 matelas adulte.

Visite 5 min avant la vente - Frais en sus 20 % HT

Photos sur notre site : jolyroux-huissiercholet.com

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Maintenance des machineries scéniques du Quai

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : EPCC Le Quai CDN.
Numéro national d'identification : Siret : 483 321 915 00017.
Ville : Angers cedex 02. Code postal : 49101.
Groupeement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarchés.com>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Aude Roullouis.
Adresse mail du contact : aude.roullouis@lequai-angers.eu
Numéro de téléphone du contact : 02 44 01 22 22.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 9 octobre 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : maintenance des machineries scéniques du Quai.
Code CPV principal : 50324200-4.
Type de marché : services.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : équipements spécialisés, maintenance, matériel scénique.
Lieu principal d'exécution du marché : Théâtre Le Quai, 17, rue de la Tannerie, CS 30114, 49101 Angers cedex 02.
Durée du marché (en mois) : 73.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot :
Lot 1 : maintenance de l'ensemble des machineries scéniques du Quai à l'exception des perches motorisées à chaînes.
Code CPV principal : 50324200-4.
Lieu d'exécution du lot : Théâtre Le Quai.
Description du lot :
Lot 2 : maintenance des perches motorisée à chaînes.
Code CPV principal : 50324200-4.
Lieu d'exécution du lot : Théâtre Le Quai.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : voir RC

Avis administratifs

Futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RÉUNIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), Angers Loire Métropole organise des réunions publiques à destination du grand public.

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est un document de planification réglementaire réalisé à l'échelle d'une intercommunalité. Il intègre des orientations stratégiques sur le court et moyen terme (10 ans environ), et les formalise à travers des règles et des conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

La révision du PLUI a pour enjeu de définir le projet de développement du territoire à horizon dix ans minimum. Il s'agira de renforcer la démarche de transition écologique mise en œuvre sur le territoire. L'un des objectifs est d'organiser le territoire de manière à répondre aux besoins des habitants en matière de logements, de déplacements, d'activités et de qualité de vie.

Angers Loire Métropole souhaite associer les habitants à cette démarche à travers des réunions publiques organisées dans plusieurs communes. L'objectif de ces rencontres est d'informer largement sur la révision du PLUI et de recueillir les besoins et attentes des citoyens.

- Montreuil-Juigné :
jeudi 11 septembre 2025, 18 h 30-20 h 30
Salle Jacques Brel, avenue du Président Kennedy

- Sainte-Gemmes-sur-Loire :
mardi 16 septembre 2025, 18 h 30-20 h 30
Espace culturel l'Art Image, chemin de Parthenay

- Angers : **mercredi 17 septembre 2025, 18 h 30-20 h 30**
Salle du Doyenné, rez-de-chaussée, 58 boulevard du Doyenné

Tout savoir sur la Révision du PLUI

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aménagement des Cales de Loire et la place Kléber

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique (L.181-10-1 du Code de l'environnement)

Objet de la consultation : demande d'autorisation environnementale, déposée par la commune de Saumur, pour un projet d'aménagement des cales de Loire, à Saumur.

Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact et son résumé non technique figurent au dossier mis à la consultation du public.

Période de la consultation et de la mise à disposition du dossier : du mardi 23 septembre 2025 à 9 h 00 au mardi 23 décembre 2025 à 17 h 00.

Pendant la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale (certaines pièces et/ou avis seront mis en ligne au cours de la consultation dont l'avis de l'autorité environnementale) est consultable :

- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6593/> également accessible depuis le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultations-en-cours/Consultation-par-voie-electronique-Loi-industrie-verte/>)
- sur support papier, après demande présentée sur place en préfecture (DCP-PAT/BPEF, place Michel Debré, 49934 Angers cedex 9) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la présente consultation, selon les modalités prévues à l'article D.123-46-2 du Code de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6593/> par courrier postal en mairie de Saumur (rue Molière, 49400 Saumur), à l'attention de M. Jacques Lecuyer, désigné commissaire enquêteur ;
- lors des réunions publiques et permanences organisées par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public émises par courrier postal, ou par tout autre moyen sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

M. Jacques Lecuyer a été désigné commissaire enquêteur pour assurer cette consultation (M. Jean-François Dumont désigné comme commissaire enquêteur suppléant). Le commissaire enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, deux réunions publiques qui se tiendront dans la salle Martineau, (rue de la Prévôté, 49400 Saumur commune déléguée de Saint Lambert des Levées) :

- en début de consultation, le mardi 30 septembre 2025 de 18 h 30 à 21 h 00,
- en fin de consultation, le mardi 16 décembre 2025 de 19 h 00 à 21 h 00

Permanences du commissaire enquêteur, 7, rue Bonnemère, 49400 Saumur (proche Hôtel de ville) :

- jeudi 27 novembre 2025 de 14 h 00 à 17h00 - Salle Cocasserie 1,
- mardi 9 décembre 2025 de 14 h 00 à 17h00 - Salle Cocasserie 2.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision

Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises : Préfet de Maine-et-Loire - DCPPAT/BPEF place Michel-Debré, 49934 Angers cedex 9 ou prefeu@ppp.maine-et-loire.gouv.fr

Type de décision susceptible d'intervenir en fin de procédure : décision d'autorisation, le cas échéant assortie de prescriptions, ou décision de refus.

Coordonnées du pétitionnaire auprès duquel il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires : Mme Marion Recalde amenagementpacespublics@saumur.fr.

Opération de renouvellement urbain

CONCERTATION PRÉALABLE

Par délibération n° 25-05-09 en date du 22 mai 2025, la commune de Beaupreau-en-Mauges a décidé d'ouvrir la phase de concertation préalablement à la création d'une opération de renouvellement urbain sur les centres-bourgs de Beaupréau, Gesté, Jallais et Villédeu-la-Blouère.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet de renouvellement urbain sont les suivants :

- adapter et améliorer l'offre de logements existante,
- lutter contre la vacance et l'habitat indigne,
- réhabiliter durablement les immeubles très dégradés,
- agir en faveur de l'attractivité des coeurs de bourgs.

Au titre des modalités préalables à la création de l'opération, il est prévu la tenue de :

- une réunion d'information : lundi 29 septembre à 19 h 00 au Centre Culturel de La Loge de Beaupréau-en-Mauges, salle des Mauges,
- trois permanences d'information à l'hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges de 10 h 00 à 12 h 00 :
 - vendredi 12 décembre 2025,
 - vendredi 13 février 2026,
 - vendredi 10 avril 2026.

Ces permanences et réunion publique sont destinées à permettre aux habitants, aux représentants des associations locales et à toutes les personnes concernées par le projet, de rencontrer les techniciens chargés de l'élaboration du programme et de pouvoir faire part de leurs observations.

En dehors de ces horaires, des rendez-vous sont possibles via habitat@beaupreauenmauges.fr

Un registre explicatif et destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition à l'hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges jusqu'à la clôture de la concertation.

Notre territoire

UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Vie des sociétés

RG GLOBAL INVEST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 2, rue Saint-Denis
49100 ANGERS
822 344 610 RCS Angers

AVIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 24 juillet 2025, il a été décidé de :

- Réduire le capital social d'un montant de 1 500 000 euros pour le ramener de 2 000 000 euros à 500 000 euros par voie d'annulation de 1 500 000 parts sociales, les articles 6 «apports» et 7 «capital social» des statuts ont été modifiés en conséquence : Ancienne mention : 2 000 000 euros.
- Nouvelle mention : 500 000 euros.
- Transférer le siège social situé 3, rue de l'Ardelière, 49070 Beaucouzé, à compter du 21 juillet 2025 au 2, rue Saint-Denis, 49100 Angers, L'article 4 «siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : 3, rue de l'Ardelière, 49070 Beaucouzé.
- Nouvelle mention : 2, rue Saint-Denis, 49100 Angers.

Modifier la dénomination sociale et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale à compter de ce jour : RG Global Invest, l'article 3 «dénomination» des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : RJ Invest.

Nouvelle mention : RG Global Invest.

Modifier l'objet social de la société, l'article 2 «objet» des statuts a été modifié en conséquence et est désormais rédigé comme suit :

La société a pour objet, en France et à l'étranger : les activités de holding : la prise de participations, directe ou indirecte, notamment par voie d'acquisition ou de souscription, de toutes valeurs mobilières ou de tous autres droits de quelque nature que ce soit, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière, dans toutes sociétés, groupements de sociétés, entreprises industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, ainsi que l'animation et le contrôle de celles-ci ; la gestion et la cession de ces participations ; la négociation d'actions françaises et étrangères ; l'assistance technique et financière aux entreprises ; l'achat-revente de tous biens ; le conseil pour les affaires et la gestion ; l'acquisition en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, la rénovation en tant que de besoin, la vente de tous biens ou droits immobiliers ; l'activité de marchand de biens. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. Et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tout objet social similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Mention sera faite au greffe d'Angers.

Pour avis
La Gérance.

Rue de Québec
49300 CHOLET

ZALI

Société civile immobilière
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 50, rue des Vauvrettes
49170 LA POSSONNIERE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement du 3 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Dénomination sociale : EURL Chauvire.

Siège social : 4, rue de la Chaise, Roussay, 49450 Sévermoine.

Objet social : l'achat, la vente, la distribution, la représentation, la promotion et la commercialisation de vins, spiritueux, bières, et autres boissons alcoolisées ou non, à domicile, sur foires, salons, marchés, ou par tout autre canal autorisé ; l'achat par commande groupée, l'organisation de dégustations privées ou publiques à domicile ou en tout autre lieu autorisé ; le conseil en œnologie, en accords mets et vins, et en gestion de cave personnelle ; l'organisation d'événements, mariages, soirées d'anniversaires, événements associatifs, la formation non diplômante dans le domaine du vin et des spiritueux.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Capital social : 6 000 euros.

Gérance : M. Enrick Chauvire, demeurant 4, rue de la Chaise, Roussay, 49450 Sévermoine, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis
La Gérance.

26, rue Arthur-Rimbaud
37100 TOURS
Tél. 02 43 39 12 23

AST & CO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 361, rue des Moulins
49400 SAUMUR
934 816 372 RCS Angers

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 28 août 2025, il résulte que :

- la société Astra Patrimoine, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 144 750 euros, dont le siège social est 361, rue des Moulins, 49400 Saumur, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 988 212 023, RCS Angers, a été nommée en qualité de présidente en remplacement de M. Thomas Astie, démissionnaire,
- la société a changé de dénomination sociale en AST Invest et l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence,
- la société a élargi son objet social à l'activité de marchand de biens et l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
La Présidente.

Pour avis
La Gérance

26, rue Arthur-Rimbaud
37100 TOURS
Tél. 02 43 39 12 23

TD FINANCES

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
139, impasse de l'Épervier
49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Georges-sur-Loire du 2 septembre 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : TD Finances.

Siège social : 139, impasse de l'Épervier, 49170 Saint-Georges-sur-Loire.

Objet social : l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : M. Tom Dupont, demeurant 139, impasse de l'Épervier, 49170 Saint-Georges-sur-Loire.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis
La Gérance.

Adjudications immobilières

Me Emmanuelle PINEAU

Selari ASFA PINEAU

6, rue des Clorées
49370 VAL-D'ERDRE-AUXENGE
Tél. 02 41 20 06 32

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Angers, au palais de justice, place du Maréchal-Léclerc.

Le lundi 13 octobre 2025 à 10 h 00

De l'immeuble suivant :

En la commune de **CHEMILLÉ-EN-ANJOU** (49670)
12, rue de la Varenne Vainajou

UNE MAISON D'HABITATION

Comprenant un sous-sol : une partie garage, une petite salle de bains, un espace cuve à fioul et une cave ?
- au rez de chaussée : une entrée, une cuisine, un séjour salle à manger, trois chambres, un WC, une salle de bain, salon, à l'étage : une salle d'eau et trois chambres, avec jardin.
Occupé par son propriétaire le tout cadastré section 164 C n° 1021 pour une contenance de 10 a 13 ca.

Mise à prix : cent quarante-cinq mille euros
(145 000 euros)

Une visite est prévue sur place le lundi 29 septembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00 sous le ministère de la SCP Alain Maingot, Véronique Goukassow, Jean-Sébastien Ouary, commissaires de justice à Angers (49000).
Les enchères de 1 000 euros ne seront reçues que par ministère d'avocat exerçant devant le tribunal judiciaire d'Angers.
Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges qui peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire d'Angers ou au cabinet de Me Emmanuelle Pineau (tél. 02 41 20 06 32).

Me Sylvia CRUBLEAU-COCHARD

SARL AVOCONSEIL

2, avenue Jeanne-d'Arc - 49000 ANGERS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Angers, au palais de justice, rue Waldeck-Rousseau.

Le lundi 13 octobre 2025 à 10 h 00

Il sera procédé aux requête, poursuites et diligences de M. le Comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de Cholet, Direction générale des Finances Publiques, demeurant 42, rue du Planty, 49300 Cholet.
Ayant pour avocat Me Sylvia Crubleau-Cochard, avocat associé de la SARL Avoconseil, 2, avenue Jeanne-d'Arc, 49000 Angers.
Après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

Commune de **CHOLET** (49), 7, rue du Chemin Vert
Cadastré section AV n° 320 et AV n° 322 pour une contenance de 00 ha 08 a 85 ca.

UNE MAISON D'HABITATION

Comprenant :

- au rez-de-chaussée : hall, séjour-salon avec cheminée et plafond cathédrale, cuisine aménagée et équipée avec l'électroménager (plaque induction, four, four micro-onde, hotte intégrée au plafond), arrière-cuisine aménagée, une chambre avec salle d'eau privative, une chambre parentale, salle de bains avec sauna, salle de jeux, WC, escalier à la française pour accéder à l'étage,
- à l'étage : mezzanine, trois chambres dont une avec salle d'eau privative et deux avec balcon, salle de bains (douche et baignoire), WC, cellier, garage double, système d'aspiration centralisé.

Grenier.
Terrasse avec bannole solaire, Jardin paysagé.
Chauffage gaz pour le chauffage par le sol au rez-de-chaussée et radiateur à l'étage.

Cours gravillonnée et paysagée avec arbustes taillés.
Portail électrique coulissant et visiophone.
Le bien est actuellement inoccupé, les débiteurs ayant démenagé depuis le PV descriptif.

Mise à prix : 570 000 euros

(Cinq cent soixante-dix mille euros)

Avec faculté de baisse de la mise à prix d'un quart en cas de carence d'enchères.
Caution bancaire ou chèque de banque de 57 000 euros.

Enchères : 1 000 euros.

Une visite est prévue sur place le lundi 29 septembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00 par la Selari Eric Joly & Gaëlle Roux, commissaire de justice à Cholet (49).
Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat exerçant devant le tribunal judiciaire d'Angers.
Outre les charges et conditions insérées au cahier des conditions de vente qui peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire d'Angers ou au cabinet de Me Sylvia Crubleau-Cochard (tél. 02 41 25 39 00).

Vie pratique

Un accidenté handicapé est indemnisé pour son exclusion sociale

Une personne définitivement inapte à tout travail à la suite d'un accident a droit à une indemnisation particulière pour compenser la souffrance née de son exclusion sociale.

La Cour de cassation vient de le rappeler après l'avoir décidé en mai 2021 en invoquant le principe de la réparation intégrale, sans perte ni profit.

Un salarié, se trouvant tétraplégique à la suite d'un accident, réclamait au responsable de cet accident l'indemnisation habituelle, notamment pour ses souffrances, pour la réorganisation matérielle nécessaire de son cadre de vie et pour ses pertes de salaires jusqu'à l'âge de la retraite. Mais il réclamait aussi l'indemnisation de sa mise à l'écart de la société, de sa perte d'identité sociale, de son désœuvrement définitif.

L'assureur en cause refusait, mais à tort, a tranché la Cour de cassation, car il y a une souffrance psychologique liée à l'incapacité d'exercer toute activité professionnelle. Il s'agit d'une souffrance distincte de celle ressentie dans les conditions d'existence personnelles et familiales, ont dit les juges, et distincte de la perte des gains professionnels futurs. Ce préjudice est lié à la dévalorisation sociale, voire l'inutilité sociale, ressentie par la victime du fait de son exclusion définitive du monde du travail, ont-ils ajouté.
(Cass. Crim. 18.10.2022, P 21-86.346 et Cass. Civ 2, 6.5.2021, F 19-23.173).

Consommation

L'acheteur qui accepte les conditions est déjà propriétaire

L'acheteur d'un objet en devient propriétaire dès son accord avec le vendeur sur le prix, et ne peut pas ensuite se voir opposer des difficultés par ce vendeur ou par le propriétaire qui l'a mandaté.

La Cour de cassation a donc donné gain de cause à l'acquéreur d'une voiture de collection qui réclamait qu'elle lui soit livrée, le propriétaire contestant la vente en expliquant avoir été escroqué par le vendeur qu'il avait mandaté.

La vente est parfaite, a-t-elle rappelé, dès que le vendeur et l'acheteur sont d'accord sur la chose et sur le prix.

Le propriétaire tentait de récupérer la voiture. Le vendeur, disait-il, est un escroc qui a conservé l'argent et il n'avait en réalité aucunement l'intention de livrer la voiture. Il avait l'intention, comme il l'avait déjà fait avec d'autres, de faire disparaître la voiture et le prix payé par l'acheteur. Le certificat de cession, observait-il, n'était d'ailleurs pas établi.

Il n'empêche, répliquait l'acquéreur, que le prix a été payé à la suite d'un accord donné par ce vendeur, qui était dirigeant d'une entreprise spécialisée et mandaté par le propriétaire pour vendre la voiture.

Les juges ont donné raison à l'acquéreur, car « les engagements pris par un mandataire à l'égard d'un tiers obligent le mandant ». Les engagements pris par ce vendeur devaient donc être respectés aussi par le propriétaire qui l'avait chargé de vendre.
(Cass. Civ 1 29.3.2023 A 22-10.001).